



Ministère de l'agriculture,
de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité
et de l'aménagement du territoire

Direction générale de l'Alimentation

Ministère du travail, de l'emploi et de la Santé

Direction générale de la Santé

Paris, le 20 juin 2011

Syndrome hémolytique et urémique (SHU) : Premiers résultats des analyses alimentaires et éléments d'actualisation

Au 20 juin, 8 enfants ont été admis au CHU de Lille pour des cas de Syndrome hémolytique et urémique (SHU), 6 sont encore hospitalisés. Les analyses ont confirmé que pour 6 d'entre eux, le syndrome était consécutif à une contamination alimentaire due à une forme rare de la souche E.coli.

La mobilisation des services de santé, des préfetures, de la Direction générale de l'Alimentation et des ARS a permis d'identifier immédiatement le lot de denrées suspecté d'être à l'origine de ces infections et de mettre en place rapidement les mesures de retrait-rappel.

Les résultats d'analyse sur les steaks hachés prélevés lors des enquêtes alimentaires chez les familles touchées confirment le lien avec le lot retiré de marque STEAK COUNTRY vendus en boîtes de 1 kg (10 steaks de 100 g) avec une date limite de consommation (DLC) du 11 mai 2012 et portant le numéro d'agrément FR 52 448 02 CE.

Les souches virulentes retrouvées dans les analyses faites sur les enfants ont été également isolées lors de l'analyse des échantillons de steaks, dont la souche E. coli O 157.

Les enquêtes se poursuivent sur la recherche de l'origine de la contamination des steaks par ces bactéries. D'autres analyses sont également en cours sur le lot retiré du circuit de distribution.

Cette bactérie peut entraîner dans la semaine suivant la consommation de produits contaminés, des diarrhées parfois sanglantes, des douleurs abdominales et des vomissements. Ces symptômes peuvent évoluer (dans 5 à 8% des cas), après une semaine environ, vers un syndrome hémolytique et urémique. **Les autorités sanitaires rappellent aux personnes ayant consommé les produits suspectés et présentant ce type de symptômes la nécessité de consulter au plus vite leur médecin traitant en mentionnant cette consommation et le risque de lien possible avec la bactérie E.coli.**

Pour plus d'information :

<http://alimentation.gouv.fr/rappel-des-steaks-haches-surgeles>

<http://www.sante.gouv.fr/syndrome-hemolytique-et-uremique-shu.html>

<http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Risques-infectieux-d-origine-alimentaire/Syndrome-hemolytique-et-uremique/Actualites>

La société LIDL a mis à la disposition des consommateurs un numéro vert : 0800 00 54 35.

Plateforme téléphonique du ministère chargé de la santé :

N° Indigo : 0820 03 33 33 (0.12 euros TTC/min, Ouvert du lundi au samedi de 9h à 19h00)

Contacts presse :

DGAL : 01 49 55 60 11

DGS : 01 40 56 52 62